



Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol à Voile -

Aérodrome
56 Bonne Fontaine
35390 Saint Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tél. : 02 99 71 04 04

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVV : 533502

TARIFS 2019 1 2

JE DECOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 1) - JE SUIS BREVETE (pages 2,3,4)

Prestation	< 25 ans ³	≥ 25 ans
------------	-----------------------	----------

JE DECOUVRE ^{4 5}		
Vol d'initiation : <i>Un vol en planeur sur un planeur biplace, piloté par un pilote expérimenté. Si le vol dure moins de 15 minutes, un second vol est offert le jour même.</i> <i>Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance découverte 3 jours + 1 vol en planeur en biplace accompagné</i>	120,00 € Offre -18 ans ! <small>si scolarisé en Ille-et-Vilaine :</small> 90,00 €	120,00 €

J'APPRENDS A PILOTER ^{6 7 8}		
Pack Formation : <i>formule tout compris pour apprendre à voler et voler seul !</i> <i>Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€) + manuel de formation + carnet de vol + formation théorique et pratique : séances sur simulateur, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 70 décollages au treuil inclus</i>	1070,00 € <small>(hors bourses FFVV pouvant représenter 450€ ⁹)</small>	1380,00 € Offre Famille ! <small>si un autre membre du foyer a souscrit un pack ou forfait 2019</small> 1105,00€
Pack Complément de Formation : <i>ouvert uniquement aux élèves-pilotes non lâchés solo ayant souscrit un pack formation l'année précédente aux Planeurs d'Ille-et-Vilaine et avec un avis favorable du responsable des formations.</i> <i>Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€) + formation théorique et pratique : séances sur simulateur, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 40 décollages au treuil inclus</i>	830,00 € <small>(hors bourses FFVV pouvant représenter 450€ ¹⁰)</small>	930,00 €

¹ Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

² Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2019 à minuit. Elles sont ni remboursables, ni transmissibles.

³ Bénéficie du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVV 2019 moins de 25 ans.

⁴ L'association peut vous remettre un bon-cadeau ouvrant droit à un vol d'initiation. Ce bon est valable 12 mois, à compter de sa date d'émission. Il est ni remboursable, ni transmissible.

⁵ Suite à l'achat d'un vol d'initiation, 50€ seront remboursés en cas de souscription d'un pack découverte dans l'année.

⁶ Les packs formation et complément de formation sont valables jusqu'au 31 décembre 2019 et ne sont ni convertibles, ni remboursables.

⁷ L'unique moyen de lancement utilisé pour ces formules est le treuil.

⁸ Ces formules peuvent être payées en trois fois.

⁹ Grâce aux bourses sur objectifs attribuées par la Fédération Française de Vol à Voile pour promouvoir la formation des jeunes, le paiement du pack formation < 25 ans peut se faire sous la forme de 4 chèques. Exemple pour un jeune de plus de 16 ans : un chèque de 500 € qui sera encaissé sans délai; un chèque de 150 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'est pas lâché solo dans l'année ; un chèque de 200 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'obtient pas dans l'année le brevet de pilote de planeur ; et un chèque de 100 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'est pas titulaire du BIA à l'obtention du brevet, ou bien si l'adhérent n'obtient pas dans l'année le brevet de pilote de planeur. Le montant des bourses FFVV peut être sujet à variation.

¹⁰ Conditions similaires à la note n°12



Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol à Voile -

Aérodrome
56 Bonne Fontaine
35390 Saint Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tél. : 02 99 71 04 04

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVV : 533502

TARIFS 2019 11 12

JE DECOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 1) - JE SUIS BREVETE (pages 2,3,4)

Prestation	< 25 ans ¹³	≥ 25 ans
------------	------------------------	----------

JE SUIS BREVETE ou ACTIVITE A LA CARTE			
Cotisation annuelle : pour devenir membre de l'association. <i>Incluse dans les formules «Je découvre » et « J'apprends à piloter ».</i>		50,00 €	
FONCTIONNEMENT	Participation annuelle aux frais de fonctionnement : <i>obligatoire sauf pour les adhérents de passage restant moins de 15 jours et les membres ne volant pas. Incluse dans les formules «Je découvre » et « J'apprends à piloter ». Non modifiable, ni remboursable.</i>	115,00 €	185,00 €
	Participation journalière aux frais de fonctionnement : <i>obligatoire jusqu'au 15^e jour de vol, pour les adhérents n'ayant pas souscrit la participation annuelle aux frais de fonctionnement. Gratuit à partir du 16^e jour.</i>	10,00 €	15,00 €
Licence-assurance FFVV annuelle : <i>tarif variable selon options. Incluse dans les packs formation.</i>		à partir de 84,18 €	à partir de 163,54 €
ILLIMITE	Forfait heures de vol illimitées ¹⁴ : <i>sur tous les planeurs de l'association.</i>	580,00 €	900,00 €

¹¹ Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

¹² Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2019 à minuit. Elles ne sont pas remboursables.

¹³ Bénéficie du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVV moins de 25 ans.

¹⁴ Le forfait heure de vol illimité peut être payé en trois fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

PAR TRANCHE	Forfait 20 heures de vol ¹⁵ <i>sur tous les planeurs de l'association. Les heures supplémentaires sont au tarif horaire.</i>	Non applicable	580,00 €
	Extension 10 heures de vol supplémentaires ¹⁶ : <i>sur tous les planeurs de l'association. Cette extension peut être souscrite uniquement après un forfait 20h. Après un forfait 20h et deux extensions 10h payées, soit 40 heures, les heures supplémentaires sont gratuites.</i> Remarque : le forfait illimité permet une économie de 150€ !	Non applicable	245,00 €
A L'HEURE	Heure planeur monoplace , hors forfait heures de vol ou pack	26,00 €	36,00 €
	Heure planeur biplace , hors forfait heures de vol ou pack	36,00 €	43,00 €
Treuillée ¹⁷ : décollage à l'unité, hors pack		9,00 €	

Exemples de budgets types hors décollages :

Junior illimité		-25 ans	Sénior illimité		+25 ans	Sénior 20h		+25 ans
Cotisation	50,00 €		Cotisation	50,00 €		Cotisation	50,00 €	
Frais fonctionnement	115,00 €		Frais fonctionnement	185,00 €		Frais fonctionnement	185,00 €	
Licence assurance FFVV	84,18 €		Licence assurance FFVV	163,54 €		Licence assurance FFVV	163,54 €	
Forfait hdv illimitées	580,00 €		Forfait hdv illimité	900,00 €		Forfait 20 heures	580,00 €	
Total	829,18 €		Total	1 298,54 €		Total	978,54 €	

Junior à l'heure		-25 ans	Sénior à l'heure		+25 ans	Sénior 20h+10h		+25 ans
Cotisation	50,00 €		Cotisation	50,00 €		Cotisation	50,00 €	
Frais fonctionnement	115,00 €		Frais fonctionnement	185,00 €		Frais fonctionnement	185,00 €	
Licence assurance FFVV	84,18 €		Licence assurance FFVV	163,54 €		Licence assurance FFVV	163,54 €	
15 heures de vol mono	390,00 €		15 heures de vol mono	540,00 €		Forfait 20 heures	580,00 €	
						Extension 10 heures	245,00 €	
Total	639,18 €		Total	938,54 €		Total	1 223,54 €	

¹⁵ Le forfait 20 heures de vol peut être payé en deux fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁶ L'extension 10 heures de vol est payable en une fois. Elle n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁷ Pour maintenir les compétences des pilotes du treuil, une treuillée d'entraînement en planeur est attribuée pour dix planeurs lancés.

DIVERS

<p>Remorquage selon disponibilité de l'appareil</p> <p style="text-align: right;">à 300m QFE 15,00 € à 500m QFE 23,00 € à 800m QFE 32,00 € à 1000m QFE 45,00 € Dépannage air 120,00 €/heure</p> <p>Tous les tarifs de l'activité ULM remorqueur régional sont disponibles sur : http://www.planeur-bretagne.fr => « ULM Remorqueur »</p>	
<p>Hébergement hangar d'un planeur à l'année : le planeur sera hébergé dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association. Il pourra être demandé au propriétaire de stocker provisoirement son planeur en remorque. Le forfait heures de vol illimité sur planeurs de l'association est inclus dans la souscription d'un hébergement d'un planeur à l'année. L'hivernage hangar de la remorque et son parking extérieur sont également inclus.</p>	900,00 €
<p>Hébergement hangar d'un planeur à la semaine : le planeur monté sera hébergé pour une semaine dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association.</p>	32,00 €
<p>Hébergement hangar d'un planeur pour un week-end : le planeur monté sera hébergé pour un week-end (du vendredi 17h au dimanche 17h) dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association.</p>	16,00 €
<p>Parking extérieur remorque planeur au mois : stockage extérieur d'une remorque planeur par tranche de 30 jours, indivisible.</p>	30,00 €
<p>Hivernage hangar d'une remorque en hangar : du 15 octobre au 15 mars. Le parking extérieur de la remorque est inclus du 16 mars au 14 octobre suivants.</p>	250,00 €